

La page d'accueil Une aide pour le directeur



IA du Rhône

L'application affiche sur la page d'accueil un tableau de situation des élèves de l'école pour l'année en cours.

Dans l'illustration ci-dessous, vous aurez accès, en cliquant sur la ligne concernée, à ce qu'il faut faire pour mettre à jour votre base.

À noter que seuls les élèves admis définitifs, répartis et ayant un INE sont comptabilisés dans les effectifs de l'école.



Remarque

Le menu **suivi des états administratifs des élèves** accessible depuis le menu école permet de visualiser, pour l'année scolaire en cours, la totalité des élèves quelque soit leur état administratif.

Cliquer sur l'onglet Élèves/Admission Puis dans le menu, sur : gestion collective/enregistrement des nouvelles admissions Laisser cocher « inscrit » dans la fenêtre « état » et cliquer sur le bouton « chercher » Cocher les élèves que vous souhaitez admettre et valider Puis les répartir Onglet répartition Puis dans le menu, sur gestion individuelle Chercher l'élève et l'affecter à une classe. Et les admettre définitivement Onglet admission Puis dans le menu, gestion de l'admission définitive/enregistrement des admissions définitives Cocher « présent », saisir la date de constat de la présence des élèves, et valider X élèves sont mis en admissibilité retour accueil Il faut traiter leur admissibilité Cliquer sur l'onglet Élèves/Admission Puis dans le menu, sur : gestion collective/traitement des mises en admissibilité Cliquer sur le bouton chercher Cocher la case « accepté » et valider X élèves sont admis acceptés retour accueil Il faut les admettre définitivement Cliquer sur l'onglet Élèves/Admission/ Gestion de l'admission définitive/Enregistrement des admissions définitives/Définitif X élèves sont admis définitifs et ne sont pas répartis retour accueil Éditer la liste des élèves non répartis Onglet élèves / répartition / édition de listes d'élèves Liste des élèves non répartis Puis les répartir individuellement Gestion individuelle Chercher l'élève et l'affecter à une classe. X élèves sont admis définitifs et bloqués

Admission/Traitement des admissions définitives bloquées. Fusionner les dossiers

X élèves sont sans décision de passage

X élèves sont à l'état d'inscrit

Il faut les admettre (admission acceptée)

Cette information apparait du 15 mai de l'année en cours jusqu'au changement d'année scolaire. Elle indique le nombre d'élèves de l'école en attente d'une décision de passage pour l'année scolaire suivante.

Le directeur enregistre les décisions de passage dans le menu : Élèves/passages Remarque : les élèves qui n'auront pas fait l'objet d'une décision de passage seront radiés lors du changement d'année scolaire. Dans ce cas, le directeur devra procéder à leur réadmission.

retour accueil

retour accueil

retour accueil